

<u>Press release – Regulated information</u>

PUBLICATION OF A TRANSPARENCY NOTIFICATION

(article 14, first paragraph, of the law of 2 May 2007 on disclosure of major holdings)

La Hulpe, 2 December 2016

ATENOR has received a transparency notification following the renewal on 1 December 2016 of the existing shareholders agreement existing between ALVA SA, 3D NV, SOFINIM SA, LUXEMPART SA and STEPHAN SONNEVILLE SA.

The purpose of the notification is basically to inform the market that the shareholders agreement has been renewed with a few changes. Shareholders will continue to act in concert, the agreement covering 33.75% instead of 41.88% previously.

The notification can be consulted hereafter or in the section Company Governance / Regulated Information - Transparency of the website www.atenor.be

ATENOR is a real estate development company quoted on Euronext Brussels. Through our urban planning and architectural approach, we aim to provide appropriate responses to the new requirements being imposed by developments in urban and professional life. Within this framework, ATENOR invests in large scale property projects meeting strict criteria in terms of location, economic efficiency and respect for the environment.

Reuters ATE0.BR - Bloomberg: ATEB BB





Notification de transparence Formulaire TR-1 BE PART I

1. Statut de la notification		
	Définitive	
2 5		
2. Emetteur		
Nom Numéro d'identification	ATENOR 0403-209-303	
3. Motif de la notification		
	Conclusion ou modification d'un accord d'action de co	oncert #
4. Notification par		
	Des personnes agissant de concert	4
5. Personne(s) tenue(s) à r	notification	
	Nom	Adresse (pour entités juridiques)
	Alva SA	Avenue de la Chenafe 175, B-1180 Bruxelles
	Philippe Vastapane	Rue Splerzekt 5, L-8063 Bertrange
	Patricia Vastapane	Băliment le National - Rue Chetzeron 1 - CH 3963 Crans-Montana
	3D NV	Rijvisschestraat 118, B-9052 Zwijnaarde
	Iberanfra (STAK)	Hoogoorddreef 15, 1101 BA Amsterdam
	Sofinim SA	Avenue Bisschofsheim 11, B-1000 Bruxelles
	Het Torentje (STAK)	Westblaak 89, NL-3012 KG Rotterdam
	Stéphan Sonneville SA	Rue de Mont Lassy 62B, B-1380 Lasne
	Stéphan Sonneville	Rue de Mont Lassy 62B, B-1380 Lasne
	Luxempart SA	Rue Léon Laval 12, L-3372 Leudelange
6. Cédant(s) des droits de v	<u>/ote</u> (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la l	iol du 2 mai 2007 est d'application)
	Nom	Adresse (pour entités juridiques)
		4
0	Veuillez compléter "Part il" pour les coordonnées e visées aux rubriques 5 et 6	des personnes Part II
7. Date de dépassement de	seuil	
	01-12-2016	(DDMMYYYY)
8. Seuil franchi (en %)		
	40	
•	Si la participation est tombée en dessous du seuli Il vous est loisible de ne pas donner de données ci	minimum, hifirées à la rubrique 10
9. Dénominateur		
	5,631.076	
•	Veuillez compléter le dénominateur avant d'introdu	aire les détails

A) Droits de vote	Notification précédente # droits de vote	Après la transaction				
		# droit	s de vote	% de droits de vote		
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des tilres	Non liés à des titres	Altachés à des tilres	Non liés à des titres	
Philippe Vastapane	0	0		0,00%		
Patricia Vastapane	0	0		0,00%		
Alva SA	504.880	437.500		7,77%		
Sous-total	504.880	437.500		7,77%		
STAK Iberanfra	0	0		0,00%		
3D NV	604.880	437.500		7,77%		
Sous-total	604.880	437,500		7,77%		
STAK Het Torentje	0	0		0,00%		
Sofinim SA	592.880	437,500		7,77%		
Sous-lotal	592.860	437.500		7,77%		
Stéphan Sonneville	0	0		0,00%		
Sléphan Sonneville SA	150.500	150,500		2,67%		
Sous-total Sous-total	150.500	150,500		2,87%		
uxempart SA	505.000	437.500		7,77%		
Sous-total	505.000	437.500		7,77%		
TOI	TAL	1,900.600	0	33,75%	0.00%	

Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs, ajouter les sous-totaux par Σ , puis terminer par les détenteurs seuls.

Pour les "groupes", commencer par la personne physique ou entité juridique détenant le contrôle ultime.

Les totaux, les sous-totaux et les % seront mis à lour après avoir utilisé la touche [CALCULER] ci-dessous.

instruments financiers assimilés		Après	la transaction				
Détenteurs d'instruments financiers assimilée	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion DDAMWYYY ou Texte	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote	Réglement	
	TOTAL			0	0,00%		+
•	Les tolaux ne seront mis à jour qu'après avoir :	itilisé la touche <calc< td=""><td>ULER> ci dessous</td><td></td><td>3,440</td><td></td><td></td></calc<>	ULER> ci dessous		3,440		
	TOTAL (A & B)			# de droits de vote	% de droits de vote		
			CALCULER	1.900.600	33,75%		
	o Madame Patricia Vastapane 3D NV est contrôtée par « stichting administratiekar « stichting administratiekantoor » Iberanfra n'est pa Sofinim NV est contrôtée par Ackermans & Van Ha Ackermans & Van Haaren NV est contrôtée par Sci Scaldis Invest NV est contrôtée par Belfimas NV, une so Cetitoor S.A., une so Cetitoor S.A. est contrôtée par Apodia International Apodia International Holding B.V. est contrôtée par Palamount N.V. est contrôtée par Het Torentje, une	s une entité contrôtée. aren NV, une société de aldis Invest NV, une socie a société de droit belge, ciété de droit luxembour, Holding B.V., une sociéte Palamount N V, une soc	èlé de droit belge. Jeois, à constituée sous le di Jété constituée sous le	e dmit des Antilles no	ėerlandaises,		
	STAK Het Torentje n'est pas une entité contrôlée. Stéphan SONNEVILLE SA est contrôlée par Stépha Luxempart SA : aucune entité ou personne physiqu actionnaire de référence qui est Foyer Finance SA,	an Sonneville. e ne détient le contrôle u	ltime de Luxempart S,				
2. En cas de droits de vote	STAK Het Torentje n'est pas une entité contrôlée, Stéphan SONNEVILLE SA est contrôlée par Stépha Luxempart SA : aucune entité ou personne physiqu	an Sonneville. e ne détient le contrôle u une société de droit fuxe	illme de Luxempart S, mbourgeois			(DD)MM/YYYYY	
. En cas de droits de vote Détenteur	STAK Het Torentje n'est pas une entité contrôlée. Stéphan SONNEVILLE SA est contrôlée par Stépha Luxempart SA : aucune entité ou personne physiqu actionnaire de référence qui est Foyer Finance SA,	an Sonnevillo. e ne détient le contrôle u une société de droit luxe	illme de Luxempart S, mbourgeois	A. Toutefols, Luxem		{DD/MM/YYY}	
	STAK Het Torentje n'est pas une entité contrôtée. Stéphan SONNEVILLE SA est contrôtée par Stépha Luxempart SA : aucune entité ou personne physiqu actionnaire de référence qui est Foyer Finance SA,	an Sonnevillo. e ne détient le contrôle u une société de droit tuxe une d'une seule AC Cessera de detentr/ détiendra à	illme de Luxempart S, mbourgeois	A. Toutefols, Luxem	part SA a un	{DD!MM/YYYY}	
Détenteur 3. Information supplément VV et Solinim SA franchissent le se	STAK Het Torentje n'est pas une entité contrôlée. Stéphan SONNEVILLE SA est contrôlée par Stépha Luxempart SA : aucune entité ou personne physiqu actionnaire de référence qui est Foyer Finance SA, e détenus suite à une procuration en v aire uit de 10% à la baisse. former le marché du fait que, moyennant quelques m	un Sonnevillo. e ne détient le contrôle u une société de droit luxe une d'une seule AC cessera de detenir/ détiendra à nouveau	Nime de Luxempart S, mbourgeois.	A. Toutefols, Luxem	part SA a un de vole à partir du		de
Détenteur B. Information supplément W et Sofinim SA franchissent le seroification vise essentiellement à ini- cert toutefois avec moins de droits o	STAK Het Torentje n'est pas une entité contrôlée. Stéphan SONNEVILLE SA est contrôlée par Stéphe Luxempart SA : aucune entité ou personne physiqu actionnaire de référence qui est Foyer Finance SA, e détenus suite à une procuration en v aire uit de 10% à la baisse. former le marché du fait que, moyennant quelques me le votes qu'avant.	an Sonneville. e ne détient le contrôle u une société de droit tuxe ue d'une seule AC cessera de detentr détiendra à nouveau	Nime de Luxempart S, mbourgeois.	A. Toutefols, Luxem	part SA a un de vole à partir du		le
Détenteur B. Information supplément NV et Sofinim SA franchissent le ser odification vise essentiellement à ini- cert toutefois avec moins de droits o	STAK Het Torentje n'est pas une entité contrôlée. Stéphan SONNEVILLE SA est contrôlée par Stépha Luxempart SA : aucune entité ou personne physiqu actionnaire de référence qui est Foyer Finance SA, e détenus suite à une procuration en v aire uit de 10% à la baisse. former le marché du fait que, moyennant quelques m le votes qu'avant.	un Sonnevillo. e ne détient le contrôle u une société de droit luxe une d'une seule AC cessera de detenir/ détiendra à nouveau	Nime de Luxempart S, mbourgeois.	A. Toutefols, Luxem	part SA a un de vole à partir du		de